

**LA PROTECTION DES ENFANTS PAR LES ORGANISATIONS.
ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE DEUX ONG À
OUAGADOUGOU**

Siaka GNESSI

*Institut des Sciences des Sociétés(INSS)/
Centre National de Recherche Scientifique et Technologique(CNRST)
Ouagadougou (Burkina Faso)
E-mail : gnessisiaka@yahoo.fr*

Résumé : Malgré l'adoption et la ratification de nombreux textes juridiques et la présence significative d'acteurs censés défendre les droits des enfants vulnérables au Burkina Faso, la question d'une prise en charge efficace de ceux-ci reste toujours posée. Comment expliquer ce paradoxe ? Cet article s'efforce de répondre à cette question à travers une analyse du système de protection de l'enfance au prisme des modèles organisationnels, en mettant un accent particulier sur la contribution de deux acteurs non étatiques intervenant dans le pays : *Direct-Aid* et *SOS Villages d'enfants*. Dans une perspective comparatiste, la recherche appréhende les logiques de ces ONG, les stratégies qu'elles mettent en œuvre et leurs résultats dans la ville de Ouagadougou. Les différences et même les contradictions de logiques relatives à la définition des concepts d'enfant, de protection et de vulnérabilité montrent que les structures ne sont pas sur la même longueur d'onde dans le combat quotidien qu'elles mènent. Ce qui rend difficile la mise en place d'un système de protection susceptible de garantir le respect intégral des droits des enfants. La méthode de recherche a mobilisé les techniques de l'enquête qualitative (entretiens semi-directifs, récits de vie, *focus groups*, dessin, observations).

Mots-clés : Burkina Faso ; enfance ; ONG ; protection ; vulnérabilité.

Abstract: Despite the adoption and the ratification of numerous legal texts and the significant presence of actors who are supposed to be defending the rights of vulnerable children in Burkina Faso, the question of how to deal effectively with these rights remains an open question. How to explain this paradox? This article attempts to answer this question through an analysis of the child protection system with the prism of organizational models by highlighting the contribution of two non-state actors in the country: *Direct-Aid* and *SOS Villages d'enfants*. From a comparative perspective, the research apprehends the logics of these NGOs, the strategies they implement and their results in the city of Ouagadougou. The differences and even contradictions with regard to the definition of concepts such as childhood, protection and

vulnerability show that structures are not on the same wavelength in their daily struggle. This makes it difficult to set up a protection system capable to guaranteeing full respect for the rights of children. The research method mobilized qualitative methods (semi-directive interviews, life stories, focus groups, and observations), including photography and drawing.

Keywords: Burkina Faso; Childhood; Protection; NGOs; Vulnerability.

Introduction

Les insuffisances des systèmes nationaux de protection des enfants en situation de vulnérabilité trouvent en général des réponses dans l'action non gouvernementale. En matière de prise en charge des enfants vulnérables, même si les approches de la protection conservent leur diversité, elles ont incontestablement un point en commun : l'appréciation des vulnérabilités de l'enfant et l'examen des causes explicatives. L'approche économique de la question de l'enfance vulnérable situe les causes sur la pauvreté des ménages. La généralisation du capitalisme serait responsable, à tort ou à raison, de l'exploitation et de la souffrance de l'enfant (Meillassoux, 1996). Celui-ci est devenu un moyen de production de richesses ; sa main-d'œuvre constitue un rouage invisible mais réel de l'économie contemporaine (Schlemmer, 1996 ; Couralet, 2002 ; Manier, 2011). La sociologie et l'anthropologie ont permis une meilleure compréhension de la pluralité de l'enfance et de ses fondements sociaux (Bonnet et Suremain, 2008). Ces auteurs rappellent qu'en Afrique, la mère est rarement l'unique responsable du développement de l'enfant et que sa prise en charge est habituellement partagée. Celui-ci n'appartient pas seulement à l'individu ou au couple mais aussi au lignage. S'installe alors un système de circulation interfamiliale (*confiage*) ou *fosterage* selon l'expression utilisée par les anthropologues, afin de faciliter la prise en charge des enfants rendus vulnérables par les crises au sein des ménages (divorce, extrême pauvreté, décès, maladies, grand nombre d'enfants, etc.). Ces pratiques se heurtent à des représentations socioculturelles qui les mettent en danger, pouvant aller jusqu'à l'infanticide (Lallemand, 1993).

Plusieurs facteurs essentiels militent pour une approche centrée sur la protection des enfants. D'abord, ces derniers ont droit à cette protection et à ce que leurs intérêts soient pris en compte dans les politiques. Ensuite, ils sont les plus exposés aux risques de vulnérabilité car ils ne sont pas des

acteurs économiques indépendants. Enfin, ils dépendent de la répartition des ressources financières et matérielles au sein de leurs foyers ou de leurs communautés. Dans le concept de protection de l'enfance, la problématique centrale qui apparaît est celle de la prise en charge. Les ruptures de soutien conduisent les enfants à des situations d'exploitation et de maltraitance. Cette prise en charge, qu'elle soit familiale, extra-familiale ou institutionnelle, est le dénominateur commun des problèmes rencontrés comme par exemple la pauvreté, la guerre, la dislocation familiale, les violences, l'abandon, le VIH/sida, etc. (Delaunay, 2009). L'engagement international en ce domaine a été marqué par l'adoption de textes juridiques protégeant les enfants contre ces problèmes. La valorisation des droits (droit à la vie, à l'éducation, à la santé, à la protection...) contenus dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) commande aux États signataires la mise en œuvre de projets et programmes pour le développement et la survie de ces derniers. Mais le droit, à lui seul, ne peut définir suffisamment la nature du statut d'un individu ; les pratiques sociales ont aussi un rôle à jouer (Taverne, 1997). En plus, les transformations actuelles des familles exposent les enfants à des risques spécifiques (Kinda, 1995).

Au Burkina Faso, l'engagement au profit de l'enfant s'est traduit par l'adoption de lois et la ratification de textes juridiques, ainsi que la conception et la mise en œuvre de documents stratégiques. Malgré tout, la nécessité de renforcer l'assistance des enfants est toujours une question d'actualité car, à la multiplicité des ONG d'aide à l'enfance et à la diversité de leurs actions, s'opposent les besoins de plus en plus croissants et nouveaux des enfants. Notre démarche s'entend comme une interrogation des logiques et des pratiques de prise en charge au sein des organisations. L'État burkinabè et de nombreuses ONG sont engagés pour apporter des réponses aux souffrances des enfants. En dépit des interventions, il n'est pas rare de rencontrer dans la ville de Ouagadougou, tout comme dans les autres capitales provinciales, des enfants en situation de vulnérabilité en quête d'un mieux-être. Si certains sortent pour mendier avant de retourner chez leurs tuteurs¹ ou dans d'autres lieux d'habitation, d'autres, par contre, ont élu

¹ Dans le contexte burkinabè, vulnérabilité rime avec mendicité. De nombreux enfants confiés par leurs parents à des maîtres coraniques mendient au quotidien en raison des conditions de vie précaires dans lesquelles ils se retrouvent. Le recensement général fait par le ministère de

domicile dans la rue. Partant de ce constat, un certain nombre de préoccupations retiennent notre attention : comment les structures d'accueil, publiques ou privées, planifient-elles l'insertion de ces enfants ? Quelles sont les logiques qui sous-tendent le choix des stratégies d'insertion et les logiques des acteurs ? Les résultats de leurs interventions sont-ils satisfaisants ? Comment se pose le problème de la vulnérabilité des enfants ? La protection de l'enfance s'analyse aux niveaux macrosociologique et microsociologique, avec en toile de fond les logiques des acteurs organisés autour de *l'action collective*, considérée comme un *construit social* et non comme un phénomène naturel (Crozier et Friedberg, 1977). Les ONG et associations, partenaires des pouvoirs publics pour l'essentiel, sont au cœur de la promotion des droits des enfants. Deux d'entre elles ont retenu notre attention : il s'agit de *Direct-Aid* et de *SOS Villages d'enfants*. Ce sont des acteurs suffisamment implantés dans la capitale et dans certaines localités du pays depuis plus de deux décennies et qui y occupent une place de choix dans le système de protection de l'enfance. Le premier est arabe et le deuxième européen, représentant deux modèles distincts de prise en charge.

Cette recherche a pour objectif d'analyser les logiques d'actions des ONG et leurs modes opératoires dans la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité. Elle évalue les stratégies et les résultats de *Direct-Aid* et de *SOS Village d'Enfants*. Deux hypothèses de recherche ont guidé notre investigation. La première pose que la situation des enfants vulnérables à Ouagadougou se précarise de plus en plus en dépit de l'existence de nombreux acteurs et de nombreuses politiques d'insertion en leur faveur. La seconde considère que dans leur volonté de lutter contre les vulnérabilités des enfants, les ONG entretiennent des logiques d'action peu en rapport avec les besoins réels de ces derniers.

En termes de méthodologie de recherche, cette réflexion s'est construite autour d'une démarche essentiellement qualitative, avec une approche descriptive et analytique. En sus de cette approche, nous avons associé une démarche comparative. Même si cette dernière « *n'est pas une fin*

l'Éducation nationale en 2013 note que 18 159 filles et 33 612 garçons de moins de 15 ans fréquentent les foyers coraniques au Burkina Faso. C'est un phénomène observable dans plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine.

en soi » (Paugam, 2010 : 356), elle traduit notre volonté d'approcher autrement la question de la protection de l'enfant, un état d'esprit destiné à déplacer notre regard (Vigour, 2005). La majorité des recherches sur l'enfance au Burkina Faso centre l'analyse sur des études de cas sans, pour autant, introduire une approche qui permette de comprendre l'inefficacité des stratégies des acteurs au regard des échecs des politiques d'insertion qui y sont relevées. L'efficacité d'une action ou d'une stratégie en direction de l'enfant ne peut être suffisamment évaluée qu'en référence à d'autres, censées produire les mêmes résultats. La comparaison prend ainsi tout son sens en tant qu'elle se propose de regarder de plus près les dissemblances et les similitudes entre stratégies d'acteurs confrontés à la même problématique. Giles Ferréol confirme cet intérêt en ces termes :

Le comparatisme est intrinsèque à la pensée humaine et repose sur une démarche réflexive et ordonnée, impliquant rigueur et probité. La triangulation des grilles de lecture (transversales, transculturelles et transnationales) et le croisement des regards, des échelles et des temporalités s'avèrent très fructueux (Ferréol, 2017, p. 8).

Le Centre socio-éducatif de *Direct-Aid* est situé dans le dixième arrondissement de Ouagadougou dans un secteur populaire. Le Village d'enfants de l'ONG *SOS Villages* se trouve au Centre-nord de la ville, en zone périphérique, dans le quatrième arrondissement. Nous avons fait quatre mois de collecte de données pour la première phase de terrain (de mars à juin 2015) et un mois et demi pour la seconde (d'août à mi-septembre 2015), alternant les séjours entre les deux ONG et les institutions de protection de l'enfance. Mais, de temps à autre, le besoin de préciser certaines informations ou d'actualiser des données nous a ramené sur les terrains d'enquête en 2017 et 2018. Nous avons recouru à l'entretien, à l'observation, au *focus group*, au récit de vie et au dessin comme techniques d'enquêtes. Des guides d'entretiens et des grilles d'observations ont été élaborés à cet effet et nous ont permis d'organiser les échanges de face à face avec les personnes concernées. Soixante-douze entretiens individuels ont lieu avec des responsables directs de la protection de l'enfance dans l'administration publique, les dirigeants des deux ONG, les enfants pris en charge et leurs parents ou tuteurs. La consultation des documents ministériels et des rapports des ONG nous a permis également de disposer d'informations utiles pour l'analyse. Les données ont été recueillies sur un support audio, notamment un dictaphone,

avec le consentement de l'enquêté. Cela a permis de pallier les pertes d'informations inhérentes aux prises de notes. Les données récoltées ont été traitées de façon thématique.

1. Résultats et discussions

1.1. Ce que « protéger » veut dire, ce que « insérer » signifie

Les bénéficiaires de la protection sociale des deux structures ont des trajectoires similaires dans le processus de prise en charge. Cela commence par la satisfaction directe des besoins immédiats de l'enfant et se termine par son insertion. Les actions "impactent" diversement la vie quotidienne de chaque pensionnaire. L'influence de ces dispositifs est tributaire des parcours de vie individuels et des formes de construction de celui-ci à l'intérieur de ces cadres. Cependant, malgré cette similitude, le profil du bénéficiaire sortant des dispositifs est différent et s'explique par deux raisons. D'un côté, la construction de l'enfant est totalement masculine car celui-ci passe au moins douze ans de vie aux côtés d'un encadreur qu'il finit par considérer comme un *père*. De l'autre, elle est féminine bien que les intervenants soient des deux sexes, car les *mères* occupent la quasi-totalité du quotidien de l'enfant. Les éducateurs n'interviennent qu'en situation de crise ou quand vient l'heure de se séparer de sa *maman*. La situation actuelle des enfants, marquée par la montée en flèche de certains fléaux tels que les guerres, l'immigration clandestine, le terrorisme, la crise économique mondiale et les catastrophes naturelles, phénomènes pas forcément nouveaux mais d'une ampleur sans précédent, conduit à de nouvelles mesures de protection. Les actions des institutions nationales et internationales sont de plus en plus tournées vers la prévention des dangers qui menacent les populations exposées à ces risques, en particulier les enfants. Leur démarche s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités de résilience et des dispositifs de prise en charge capables de favoriser des options efficaces d'insertion. Si l'insertion socioprofessionnelle en général est un enjeu social important, celle des enfants en situation de vulnérabilité l'est encore plus. Cela s'explique par la permanence des difficultés scolaires et psychosociales, des exigences du marché de l'emploi et d'une préparation insuffisante à la vie autonome auxquelles s'ajoute la faiblesse des liens familiaux. Les anciens pensionnaires

font le plus souvent face à un cumul d'adversités à telle enseigne que la question des soutiens est indispensable à leur insertion. C'est ainsi que

la littérature sur le devenir des jeunes ayant connu un placement, qui s'inscrit généralement dans une perspective évaluative des résultats de la prise en charge, met en lumière les différents obstacles à l'insertion, notamment les problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés, et l'importance du développement de services qui constituent une passerelle entre le réseau des services spécialisés à la jeunesse et le réseau adulte (Goyette et Royer, 2009).

Les actions engagées par les structures dans le cadre de la protection et l'insertion des enfants vulnérables à Ouagadougou sont périodiquement évalués pour mesurer l'impact de leur contribution. Notre approche a été d'aller au-delà des chiffres officiels pour interroger la réalité du terrain avec les bénéficiaires eux-mêmes. Cela s'explique non seulement par l'exigence méthodologique de la démarche qualitative mais aussi par la dynamique des relations dans le milieu organisationnel qui impose des choix stratégiques aux acteurs. Ces relations sont sous le poids de la méfiance réciproque et de la concurrence si bien que chaque acteur tient un discours que nous pouvons qualifier d'auto-protecteur en direction de l'autorité publique. Un cadre administratif du ministère de la Solidarité nationale affirme : « Si l'on regarde les informations que les ONG et les associations nous fournissent, on dira que le problème des enfants en difficulté sera résolu. Mais ils continuent de souffrir à travers la ville malgré les chiffres et les actions qui sont dans les documents. » C'est pourquoi, en plus des chiffres, nous présenterons des exemples de réussites et d'échecs d'insertion afin de mieux rendre compte de l'efficacité des stratégies des acteurs.

En trente-deux ans d'existence, des milliers d'enfants ont bénéficié du soutien de *Direct-Aid* avec une durée moyenne de prise en charge de dix années consécutives. Ces enfants sont uniquement des orphelins de pères, une condition indispensable pour bénéficier de cette prise en charge. C'est le résultat de la stratégie de parrainage. Toutes les charges afférentes à la vie de chaque enfant, de son admission à sa sortie, sont supportées par son parrain, un citoyen Koweïtien à qui un bilan régulier est fait sur l'évolution de son filleul. Mais il n'a pas été possible pour nous de connaître le nombre total d'enfants pris en charge depuis son installation dans le pays jusqu'à 2018. Cela traduit la faiblesse de certaines organisations en termes de capitalisation des acquis et d'évaluation de l'impact de leurs actions. Cependant, entre 2015 et 2017, le nombre d'orphelins de l'ONG dans cinq

principales villes du pays est passé de 1 381 à 1 128, soit une réduction de 253 correspondant à ceux qui ont quitté le dispositif en 2016 pour débiter une vie d'adulte. Les pensionnaires de la capitale Ouagadougou représentent 40 % des enfants parmi lesquels 75 % ont moins de 18 ans. Ceux qui ont plus correspondent à 13,50 % du nombre total de bénéficiaires. 300 pensionnaires de la capitale fréquentent l'école primaire, 90 sont inscrits au collège et 30 sont étudiants dans les universités publiques et privées. Certains (20) évoluent dans l'apprentissage des métiers tandis que d'autres 13 cherchent un diplôme dans les branches professionnelles de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Parmi les ONG de la ville, l'Organisation occupe les premiers rangs de celles dont la couverture sociale est suffisamment large au regard des moyens financiers dont elle dispose. Mais à entendre une partie de nos enquêtés, les difficultés de planification des soutiens à l'enfance sont récurrentes et influencent négativement la qualité de la prise en charge. Pourtant, l'assistance aux orphelins passe par la capacité d'action des institutions et la mise en œuvre des politiques sociales (Chambreaud, 2011) en leur faveur et au profit du parent en situation de veuvage ou de la famille élargie. Il s'agit des mesures à prendre pour réduire la dégradation des conditions de vie socio-économiques des enfants en situations de vulnérabilité. Une telle ambition implique de reconsidérer l'identification des besoins non couverts et cachés chez les enfants, la capacité d'intériorisation de leur statut d'orphelin et la reconstruction de la parenté qui s'impose à eux dans un contexte de réorganisation des liens familiaux. Dans leur cheminement, les soutiens à maintenir ou à créer, ainsi que l'accompagnement pour faciliter les transitions vers l'âge adulte, sont également des défis à l'épreuve des dispositifs de prise en charge. Aider les orphelins à considérer positivement la perte d'un parent revient à reconnaître le deuil de l'enfant confronté à la mort (Soussan et Gravillon, 2006). Les conséquences de l'*orphelinage* ne sont pas seulement des risques matériels et financiers qui pèsent sur l'enfant. Elles comportent aussi une dimension psychique (Dubé, 2011). Limiter l'impact négatif de ce risque par la prévention constitue un enjeu majeur de l'accompagnement et ne saurait être mieux pris en compte que par la présence des professionnels de la protection de l'enfance. Les moyens qui accompagnent cette première stratégie (*parrainage*) n'intègrent pas le développement des compétences des acteurs.

À la présence suffisante des ressources nécessaires de prise en charge s'oppose la faiblesse des capacités des acteurs intermédiaires qui, pourtant, partagent le quotidien des bénéficiaires. Ce qui influence négativement les stratégies de protection et d'insertion. Un responsable burkinabè le souligne : « L'ONG investit beaucoup de moyens pour le soutien des enfants vulnérables mais elle met plus l'accent sur le nombre que sur la qualité. D'importantes sommes sont investies mais la qualité de la prise en charge reste à améliorer ».

La *scolarisation obligatoire* est la seconde stratégie de la structure en termes de planification. Mais à y voir de plus près, elle occupe une place prioritaire car, la fréquentation scolaire est un critère non négociable du parrainage. Chaque orphelinat est accompagné d'au moins une école primaire. Ceux de Ouagadougou bénéficient d'un collège en plus depuis 2006 qui prépare au premier diplôme du secondaire de l'enseignement général. Dans le système éducatif burkinabè, ce diplôme est suffisant pour accéder à de nombreux emplois dans l'administration publique et privée. Ce qui en fait un parchemin important pour la structure, les enfants et leurs parents : « J'ai commencé le CP1 ici dans le Centre. Je suis en classe de 3^e (année d'examen du BEPC). L'autre jour, ma maman est venue ici avec mon oncle. Ils ont dit de tout faire pour avoir le BEPC et ils vont payer la formation pour que je devienne infirmier » (un enfant de 16 ans). Le développement de l'enseignement fait l'objet de la mise en œuvre d'un plan quinquennal qui va de 2016 à 2020. La vision de ce plan est de faire en sorte qu'à l'horizon 2020, les écoles de l'ONG soient mieux organisées avec des enseignants bien formés et des résultats qui atteignent 100 % de succès aux examens. La première école primaire a été ouverte en 1994 à Korsimoro, un village situé dans le centre-nord du pays. Plus de deux décennies après, une quinzaine d'établissements scolaires sont fonctionnels au profit de l'école burkinabè sous la couverture d'une Convention de partenariat, signée entre le ministère de l'Éducation nationale et l'ONG en 2014. La conception de ce plan se justifie par l'insuffisance des résultats scolaires, En 2016 par exemple, les écoles primaires des orphelinats ont affiché 56,58 % de succès à l'examen de l'enseignement primaire. Celle de Ouagadougou a enregistré un taux plus bas : 37,5 %. La faiblesse de ces résultats s'explique par la qualité de l'encadrement. Non seulement le ratio pensionnaires/encadreur est très élevé

(50 pour 1) mais aussi et surtout le déficit de qualification et de formation pédagogique chez les encadreurs rend infructueux le suivi scolaire et psychologique des bénéficiaires. La mise en œuvre du plan quinquennal a permis de donner un début de réponses par l'installation d'un système de suivi et de gestion intégré des écoles, la formation et le suivi pédagogiques du personnel enseignant, une gestion administrative plus rigoureuse, etc. En 2017, le taux de réussite est passé de 56,58 % à 91,11 % au niveau national et de 37,5 % à 88,57 % à Ouagadougou. En 2018 et 2019, les résultats sont restés très satisfaisants auxquels s'ajoute 95% de succès au Brevet d'Étude du Premier Cycle (BEPC). Ce bond traduit la nécessité d'une meilleure planification des actions de l'Organisation afin de mieux répondre aux besoins d'insertion de son public-cible, sa troisième stratégie.

L'un des défis majeurs du système de protection de l'enfant au Burkina demeure la capacité des dirigeants à orienter les acteurs dans le choix de stratégies efficaces pour des solutions durables. L'efficacité du système se mesure à l'aune de l'effectivité et de l'impact des actions d'insertion qui garantissent l'autonomie et l'indépendance de l'enfant. Dans un contexte de dégradation des conditions de vie de nombreuses populations, relever ce défi constitue une urgence institutionnelle dans le cadre de la prise en charge globale des enfants vulnérables. La dernière stratégie de *Direct-Aid*, consacrée à l'accompagnement vers une « *vie active utile et responsable* » selon l'expression de l'un de ses dirigeants, ne mobilise pas suffisamment l'attention des autorités de la structure bien que des actions soient engagées. En effet, cet accompagnement est principalement destiné aux orphelins en situation de difficultés scolaires, incapables de progresser dans un cursus normal. Soit ils apprennent un métier pour être ensuite équipés du matériel nécessaire au démarrage de leur activité, soit des micro-projets générateurs de revenus leurs sont offerts dans le secteur informel (commerce, élevage, transport urbain...).

Pour *SOS Villages d'enfants*, en attendant les résultats de sa stratégie 2030, la mise en œuvre de sa Politique de Protection de l'Enfance (PPE) a permis à de donner à chaque enfant qu'il prend en charge *la chaleur d'un foyer* à travers la réalisation de ses objectifs stratégiques dans les deux villes d'interventions que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Les cibles de l'ONG sont les enfants qui ont perdu la prise en charge familiale et ceux qui

risquent de la perdre. Au cours de l'année 2016, 2 528 enfants ont bénéficié de soutien direct au sein des différents programmes de l'Organisation. Dans le domaine de l'appui familial par exemple, celle-ci compte 197 enfants (107 garçons et 89 filles) contre 204 en 2015, et 112 jeunes (62 garçons et 50 filles) contre 111 en 2015. Les installations d'éducation accueillent 1 443 élèves, du préscolaire au premier cycle du collège. Les structures sanitaires, installées à proximité des enfants, sont une assurance pour les cas de maladie, en même temps qu'elles contribuent à lutter contre la mortalité infantile à travers des programmes de vaccination et de sensibilisation. Plus spécifiquement, l'accent est mis sur le renforcement des capacités des acteurs (mères, tantes et éducateurs) afin d'améliorer la qualité de la prise en charge intégrée de l'enfant et la planification de son développement² au sein des unités. La dynamique de la collecte de fonds et des activités de visibilité a permis de renforcer les partenariats existants et de créer de nouvelles relations avec les entreprises de manière à atteindre l'objectif stratégique « Un Ami » pour les enfants. Ce qui a permis de collecter 15 800 850 FCFA en 2016 (soit 127 % des prévisions) contre 15 133 225 FCFA en 2015, avec des dons en nature estimés à 8 580 555 FCFA. L'objectif stratégique « Un Mouvement » permet à l'Organisation de renforcer les capacités de ses 156 travailleurs directement rattachés à la protection de l'enfant pour garantir une appropriation collective des nouvelles approches en matière de protection de même que l'amélioration des conditions de vie. Le Centre de l'ONG à Ouagadougou fonctionne avec un effectif de 120 enfants, dont 64 garçons et 56 filles. Il est fait état de 15 enfants inscrits en préscolaire, 81 en primaire, 21 en post-primaire et un adolescent en atelier d'apprentissage. La prise en charge de l'ensemble de ces enfants est assurée par 52 collaborateurs. Comme chez *Direct-Aid*, l'organisation de la vie scolaire fait partie des moyens de protection et d'insertion si bien que les performances sont suivies de manière à limiter les situations d'échecs. Ce suivi, planifié et assuré par les éducateurs et les mères dans les maisons familiales, permet d'identifier les difficultés d'apprentissage afin d'apporter le soutien pédagogique approprié. Ces activités ont permis d'améliorer les résultats car les taux de succès aux

² Chaque unité de prise en charge dispose d'un PDE (Plan de Développement de l'Enfant) et d'un PDJ (Plan de Développement du Jeune).

examens scolaires se situent au-delà de 60%. Sur le plan sanitaire, l'infirmier de l'ONG assure le suivi et les soins de santé des bénéficiaires et des populations environnantes. En 2017 par exemple, elle a enregistré 4 608 consultations dont 1 659 ont été sollicitées par les pensionnaires. Dans cette même année, huit adolescents (5 garçons et 3 filles) ont rejoint la Cellule d'Encadrement des Jeunes (CEJ) de Ouagadougou, portant les effectifs de 31 à 39 (20 filles et 19 garçons) et marquant le début du processus de leur autonomisation. À l'opposé de *Direct-Aid* où cette dimension est moins considérée bien que les sortants soient plus nombreux, *SOS Villages* accorde une priorité à l'organisation. Les rencontres périodiques de développement de ces jeunes s'inscrivent dans ce cadre et permettent de recueillir leurs avis sur le processus de bancarisation de leur prise en charge dès la sortie. L'intérêt de cette démarche est de les initier à la gestion de leurs ressources financières à travers les institutions spécialisées. Cette approche se veut nouvelle et participative en réponse aux plaintes des parents qui reprochent à l'ONG leur non-implication. Ceux-ci sont régulièrement associés en qualité de mandataires et peuvent ainsi suivre au mieux la gestion de la bourse de leurs enfants. C'est aussi un cadre d'initiation des jeunes aux Activités Génératrices de Revenus (AGR), d'information, de sensibilisation et de formation sur l'entrepreneuriat afin de renforcer la compétitivité sur le marché de l'emploi et de l'auto-emploi. Le Programme de renforcement de la famille (PRF) de Ouagadougou, implanté en 2010 avec 150 jeunes, compte 323 enfants en 2017 (158 filles et 165 garçons) issus de 96 familles. Ce programme cible ceux qui risquent de perdre la prise en charge parentale. Vingt-neuf de ces familles ont quitté le programme courant 2017 pour avoir atteint l'autonomie. En effet, grâce aux divers soutiens reçus de la part du Programme, ces familles ont pu, non seulement renforcer leurs connaissances en matière de prise en charge de l'enfant, mais aussi développer des AGR à même de générer des ressources financières leur permettant de supporter les besoins de leurs familles. L'implication des Organisations à Base communautaire (OBC) est un atout. La principale OBC partenaire, l'Association *Namanegbzanga*, mène des AGR collectives : production maraîchère, transformation de sachets plastiques en pavés, fabrication de savon et de beurre de karité. Ces AGR, associées aux séances périodiques de sensibilisation sur la nécessité de promouvoir les droits de l'enfant, sont une

forme de responsabilisation des parents mettant en relief la dimension communautaire de la contribution.

Tableau I : Similitudes et dissemblances relatives aux dispositifs de prise en charge

Composantes	<i>Direct-Aid</i>	<i>SOS Villages d'enfants</i>
Processus d'admission	Sur examen du dossier de l'enfant comportant obligatoirement le certificat de décès de son père. L'accord ou le refus de parrainage est prononcé depuis le siège de la structure au Koweït.	Sur la base de résultats d'enquêtes sociales sur l'enfant et sa famille. La décision d'admission est prise à l'issue des rencontres d'une commission instituée à cet effet.
Catégories d'enfants pris en charge	Orphelin de père	Orphelin et autres enfants vulnérables en dehors de ceux qui vivent dans la rue ou qui ont un handicap avancé
Cadre de prise en charge	-Orphelinat (réservé aux enfants de sexe masculin) -Familles d'origine	-Orphelinat (mixte) -Familles d'origine -Habitation encadrée -Foyer de jeunes
Type d'habitat dans l'orphelinat	<i>Ro-gāga</i> (chambre, dortoir)	<i>Zaka</i> (domicile, concession)
Restauration	Individuelle et collective dans un restaurant sous la surveillance des encadreurs	Familiale avec la participation de la <i>mère</i> et de la <i>tante</i> SOS
Passage à l'âge adulte	Appuis financier et matériel mais planification et suivi à améliorer	Appuis financier, matériel et technique suivant un processus organisé et suivi

Source : données de terrain, 2017

Exemples de réussite et d'échec d'insertion

Allassane est un pensionnaire de l'ONG *Direct-Aid*. Il est arrivé à l'orphelinat en 2001 et y débute ses études à l'âge de six ans. Huit ans plus tard, il avait toujours du mal à réussir à l'examen d'entrée au collège. Il sera retiré de l'enseignement général et inscrit pour l'apprentissage de l'électricité en 2010. Deux ans plus tard, il décroche son Certificat de qualification professionnelle en cette spécialité. À dix-sept ans, il commence à exercer comme ouvrier électricien à travers des contrats de courte durée. Sa maman est commerçante de légumes. Avec ses bénéfices, bien qu'insignifiants, elle arrive à assurer le quotidien des frères d'Allassane, le dispensant des charges de fils aîné de la famille. Avec ses économies et son expérience, celui-ci ouvre un point de vente de matériel électrique. En 2014, il bénéficie d'un

financement de son parrain à hauteur de 500 000 FCFA (763 euros) pour l'équipement complet de sa quincaillerie. Ce projet le renforce et contribue à augmenter sa clientèle et son estime sociale dans son environnement. Aujourd'hui, cet ancien pensionnaire, à 25 ans, est très sollicité au point qu'il a embauché une dizaine de jeunes dans son entreprise située au secteur 29 de la capitale. Désormais, son regard est tourné vers d'autres projets économiques, comme l'élevage, et sociaux, comme le mariage.

C'est aussi le cas d'Antoinette, une orpheline externe, bénéficiaire de l'aide de cette ONG depuis l'âge de cinq ans. À vingt ans, elle obtient son brevet mais ne pourra pas continuer ses études en raison d'une grossesse non désirée. Le père de l'enfant est un condisciple de vingt-deux ans. Elle traversera deux années de souffrances avant que l'Organisation ne décide de l'inscrire à titre privé à une formation au métier d'enseignant. À sa sortie en 2016, elle intègre, à l'issue d'un test de recrutement, la fonction publique burkinabè avec un salaire mensuel de 120 000 FCFA.

En revanche, la situation de Boukary, pensionnaire de l'orphelinat depuis 1992, est problématique. Fils aîné d'une fratrie de quatre enfants, son père est décédé au moment où aucun d'entre eux, tous scolarisés, n'est majeur. Leur mère rentrera avec eux de la Côte d'Ivoire voisine où la famille s'était établie. À Ouagadougou, la rupture temporaire des liens familiaux, due à l'absence prolongée du pays, n'a pas permis de renouer facilement les solidarités familiales. Accueillie chez un oncle dans un quartier précaire de la ville après une semaine d'errance, c'est à travers la mendicité de rue qu'elle survivait avec ses enfants. C'est dans de telles conditions et à travers la contribution d'un leader religieux que Boukary a eu la chance d'être admis dans l'orphelinat de Direct-Aid où il reprit sa scolarité. Après un parcours sans faute, il obtient son baccalauréat scientifique en 2012. Il quitte l'orphelinat et perd la prise en charge institutionnelle contrairement à la logique de promotion de l'excellence scolaire au sein de la structure. Une nouvelle vie commence pour ce jeune garçon. Il exécute des contrats saisonniers pour se prendre en charge, soutenir sa maman et poursuivre ses études à l'Université. Ce rôle de chef de ménage ne lui facilite pas la tâche. Il n'a pu avancer dans la filière de médecine où il était orienté. Depuis 2016, il cherche désespérément un emploi stable dans un contexte de difficultés économiques post-insurrectionnelles que traverse le pays.

Ces situations contrastées, mais en majorité bien négociées, de passage à l'âge adulte et d'insertion sont révélatrices de dispositifs d'accompagnement qui ont besoin d'amélioration en analysant profondément les trajectoires individuelles des enfants. Leurs parcours de vie sont uniques et correspondent, pour chacun, à une échelle de vulnérabilité dont la prise en compte est fondamentale dans la définition du type de prise en charge adapté.

1.2. La nouvelle famille des enfants : entre affectivité et violence

La famille, dans la conception de *SOS Villages*, est fondamentale pour la protection de l'enfant. C'est pourquoi l'Organisation met un accent particulier sur le rôle des mères à qui il est demandé d'apporter la *chaleur d'un foyer* à chaque enfant : « Une Mère SOS s'efforce de transformer la maison qu'on lui a confiée en un foyer chaleureux, plein d'amour et sûr pour ses enfants SOS. Le foyer devrait être un endroit où règne une atmosphère détendue, où il y a de l'amusement et des rires, un endroit où la Mère et les enfants puissent aisément faire venir leurs amis. Un foyer fonctionne comme n'importe quelle maison ordinaire, les Mères peuvent décorer la maison et y apporter leur touche personnelle. » (SOS Village, 2007, p. 30). La délicatesse de la mission tient au fait qu'elles ne sont pas seulement appelées à fonder la nouvelle famille de l'enfant, mais aussi à créer et à entretenir des liens familiaux dans un groupe de pensionnaires d'origines sociale, culturelle ou religieuse différentes. Le chercheur est tenté de se poser la question de savoir comment de telles relations peuvent se construire dans un environnement aussi particulier. La référence à une famille artificielle trouve un écho favorable au sein de nombreuses sociétés africaines de par les représentations que celles-ci ont de la cellule de base. Dans le contexte burkinabè, il y a une dépendance des familles contemporaines vis-à-vis de celles traditionnelles qui fait que, par exemple, certains aspects de la vie de l'enfant ne sont pas du seul ressort des géniteurs. Les décisions le concernant s'insèrent dans un réseau de parenté où, le plus souvent, *le dernier mot* n'appartient pas à ses parents biologiques. Dans un tel environnement, la composition d'une famille SOS est socialement acceptée. Cette réponse est moins préoccupante pour *Direct-Aid* où l'approche, centrée sur l'encadrement de groupe, accorde peu d'intérêt à la culture de l'esprit

familial au sein des enfants. C'est pourquoi, dans cette structure, le *moalim*³ ou l'enfant⁴ sont dominants, tandis que l'organisation d'origine européenne parle de famille, de mère, de frère, de sœur, de foyer, de repas familial, etc. Ces expressions ont un sens profond en tant qu'elles traduisent la qualité de la relation enfant-adulte et de l'environnement dans lequel elle se construit.

« *C'est maman Éveline qui me lave.* »

Ces propos sont de Solange, huit ans, en classe de CE1, la moins âgée d'une fratrie de neuf enfants au sein de sa nouvelle famille. Parlant des soins dont elle bénéficie de sa "maman", elle nous rappelle ces femmes dont l'âge varie entre 35 et 50 ans, qui s'efforcent d'être des *mères* idéales pour leurs "enfants". C'est un quotidien fait d'occupations, d'obligations mais aussi de privations au service des enfants dont les relations parentales s'expriment dans une dimension affective mère-enfant comme le dit Solange : « *C'est maman Éveline qui me lave le matin et le soir. Quand je reviens de l'école, elle me donne à manger. Après, elle me dit d'aller apprendre les leçons. Maman s'occupe bien de moi. Je l'aime beaucoup.* ». Cette approche de la prise en charge par la valorisation du rôle de la femme et de la mère est pertinente pour deux raisons :

- les sociologues de la famille et de l'éducation s'accordent sur le fait que la mère représente la principale figure d'attache de l'enfant par la grossesse, le cordon ombilical et l'allaitement. C'est un lien qu'ils qualifient de "naturalisé" et qui fonde « *ses fonctions d'éducation ou de soins, et l'accomplissement de tâches matérielles et domestiques relatives à l'intérieur* » (Delforge ; 2006, p. 102). Cela tend à répondre au mieux aux besoins primaires du bébé depuis sa naissance, moment par essence de préoccupation maternelle ;
- les constructions sociales des représentations du masculin et du féminin excluent le père des fonctions de maternage (soins primaires, attachement, disponibilité parentale...). Le discours sur l'égalité des sexes

³ Terme arabe qui signifie enseignant mais utilisé ici comme étant l'encadreur ou le surveillant des enfants.

⁴ Quand les plus âgés parlent des plus petits.

est impopulaire dans le contexte burkinabè où la contribution masculine aux activités ménagères est empreinte de stéréotypes dévalorisants.

« *C'est moalim Baba qui nous frappe.* »

Les recherches et le discours institutionnel invitent les acteurs de la prise en charge à considérer l'indissociation entre la qualité de l'environnement de l'enfant et la réussite de son insertion comme un préalable à toute action. Les situations de violences ou de maltraitance, qu'elles soient familiales ou institutionnelles, sont caractéristiques des tensions entre enfants et adultes et entre pensionnaires. Si les violences familiales sont difficiles à contrôler, celles dont sont victimes les enfants dans des espaces censés les protéger posent un problème de suivi-évaluation de la contribution des acteurs non étatiques. Pourtant, la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant (CADBE) exige des parties concernées qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires (législatives, administratives, sociales et éducatives) pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, de traitements inhumains, d'atteinte physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements (article 16). Les études réalisées par le Forum africain sur les politiques en faveur des enfants (ACPF) montrent que le phénomène prend des proportions inquiétantes dans de nombreux pays du Continent. Au Burkina Faso, bien que le gouvernement ait créé une Direction s'occupant de la lutte contre les violences faites aux enfants avec des plans opérationnels, un protocole de prise en charge et une ligne téléphonique d'assistance, le constat n'est pas reluisant. Une étude de l'UNICEF en collaboration avec le Ministère chargé de la protection de l'enfant publié en 2014 classe les types de violences exercées sur les plus petits selon l'ordre croissant suivant : les violences physiques (83,6 %), verbales (63,9 %), psychologiques (18,7 %) et sexuelles (16,7 %). Dans les institutions de protection, ces violences ne sont pas exclues du quotidien bien que les dispositions juridiques les condamnent fermement. C'est ce qui ressort des propos que nous avons recueillis et de l'observation que nous avons pu faire. Ces violences sont surtout symboliques, physiques et émotionnelles. Certains enfants, victimes de violences physiques acceptent parfois d'en parler. Un collégien de quinze ans raconte : « À la fin du trimestre, quand on nous donne les bulletins à l'école, nous venons remettre

aux encadreurs. Après, on nous dit d'aller en classe. Si tu as eu la moyenne, tu sors. Si tu n'as pas eu la moyenne, on te frappe ». Un autre pensionnaire de 14 ans, en nous expliquant le dessin qu'il a produit, exprime les moments de violence qu'il a vécus :

Il y avait un match de football et c'est mon équipe, le Real Madrid, qui jouait. Comme la télévision du réfectoire est gâtée, je suis sorti pour aller regarder la partie dans le quartier. Quand je suis revenu, le gardien l'a dit à un des encadreurs et il est venu me surprendre dans notre chambre pour me frapper. Je me suis échappé et j'ai fui pour aller me cacher sous les manguiers. Il m'a cherché mais il ne m'a pas vu.

Si la violence physique envers un enfant s'apparente à un dommage corporel réel occasionné par le parent ou la personne en position de responsabilité sur lui, la violence émotionnelle est une maltraitance continuelle avec des conséquences négatives sur le développement psychique. Cette forme peut inclure des attitudes de déstabilisations cognitives comme par exemple l'humiliation, la mise en quarantaine, la négligence, la menace, le discours dégradant comme le fait de faire comprendre à l'enfant qu'il n'est pas utile, ni intelligent, ni important et qu'il ne peut opérer aucun changement constructif dans sa vie. Les dispositifs de prise en charge en tant qu'espaces clos et régulés sont producteurs d'une violence particulière que Bourdieu qualifie de *symbolique*. Dans plusieurs de ses travaux sur la domination, celui-ci met en relief la notion de *violence symbolique*, définie comme l'adhésion du *dominé* aux catégories de pensée du *dominant*. Sa particularité tient justement au fait qu'elle nécessite et engendre la participation de l'agent dominé à sa propre soumission. Bourdieu le dit lui-même :

La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments qu'il a en commun avec lui. (P. Bourdieu, 1997, p. 245).

Conclusion

La prise en charge des enfants vulnérables est de plus en plus dynamique dans le contexte africain. La ratification de la CDE dans les années 1990 par les pays du Continent marque un tournant important dans l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux programmes de développement socio-économique en faveur des plus petits. Les ONG *Direct-*

Aid et SOS Villages interviennent dans le combat contre les vulnérabilités depuis deux décennies au moins. Chaque structure forme un *système d'actions concret* (Crozier et Friedberg, 1977) avec ses rationalités, ses stratégies et ses contraintes. Les actions qu'elles mettent en œuvre assurent la protection de l'enfant. Cependant, les logiques qui sous-tendent ces actions, bien que garantes d'une large couverture sociale, n'empêchent pas un retour à la vulnérabilité chez certains. Les processus d'autonomisation, variables d'une structure à l'autre et parfois marqués par des difficultés d'ordre institutionnel et individuel (chez l'enfant lui-même), compliquent les trajectoires d'insertion. Si ces organisations ont un dénominateur commun qui est la prise en charge des orphelins vulnérables, elles conservent des divergences quant à la définition de l'orphelin et, par ricochet, la notion de vulnérabilité. En se focalisant sur l'orphelin de père, l'organisation koweïtienne considère un seul facteur de vulnérabilité qui est le décès du géniteur de l'enfant sans considération du capital économique de son réseau familial. *L'orphelinage* n'est pourtant pas toujours une cause de vulnérabilité. Tenir compte de ce capital aiderait à ne pas se tromper de cible en investissant là où le besoin de protection n'existe pas. *SOS Villages* en revanche, en associant la notion de risque au ciblage de sa population, s'inscrit dans une démarche dynamique et une vision plus large du concept d'orphelin. Ce qui justifie l'introduction des enquêtes sociales sur les enfants que cette structure viendrait à prendre en charge. Mais l'Organisation fait restriction de certaines catégories (enfants de la rue, enfants à handicap avancé) qui ont pourtant besoin de protection.

Au-delà des similitudes et des dissemblances, la démarche comparative permet de relever que :

- la réussite de l'insertion des enfants ayant besoin de protection n'est pas forcément liée à la présence d'une multitude d'acteurs censés défendre leurs droits ;
- la prise en charge efficace de ces enfants n'est pas seulement tributaire des moyens matériels et financiers dont disposent ces structures. Elle est aussi et surtout une question de vision et d'approche. La recrudescence du phénomène de l'enfance en difficulté peut s'expliquer par les différences et même les contradictions de logiques qui sous-tendent les actions de protection au sein des organisations ;

- les orphelinats et, plus généralement, les espaces de prise en charge institutionnelle ne sont pas toujours des cadres protecteurs pour l'enfant, contrairement à leur vocation première. Il y a un risque élevé de pratiques non conformes aux règles de protection ;
- le cadre familial naturel de l'enfant est plus favorable à sa protection et à son insertion. Si la prise en charge lui est accordée sans le séparer de son milieu, son autonomisation réussirait mieux au regard des acquis que lui offre ce cadre (intégration dans la communauté, présence au sein du réseau familial...).

Références bibliographiques

- BONNET Doris et DE SUREMAIN Charles-Édouard, 2008, « Quelle place pour l'anthropologie de l'enfance dans le développement ? », *Sciences au Sud*, n° 44, pp. 16-16.
- BOURDIEU Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 1997.
- COURALET Pierre-Emmanuel, 2002, *Une analyse économique du travail des enfants*, thèse de doctorat en économie, sous la direction de François BOURGUIGNON, Paris, EHESS.
- CROZIER Michel et FRIDBERG Erhard, 1977, *L'Acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- DELAUNAY Valérie, 2009, « Abandon et prise en charge des enfants en Afrique : une problématique centrale pour la protection de l'enfant », *Mondes en développement*, n° 146, pp. 33-46.
- DELFORGE Sandie, 2006, « Images et représentations du père et de la mère dans les revues adressées aux professionnel(le)s de l'enfance », *Informations sociales*, n° 132, pp. 100-105.
- DUBÉ Maurice, 2011, « Enfants exposés à l'homicide conjugal. Quelques éléments de réflexion », *Revue internationale d'Éducation familiale*, vol. 29, n° 1, pp. 107-122.
- FERRÉOL Giles, 2017 « Introduction », in FERRÉOL Giles et al (sous la dir. de), *Autour du comparatisme*, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Laboratoire C3S, pp. 7-8.

- GOYETTE Martin et ROYER Marie-Noële, 2009, « Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 8, pp. 1-25.
- KINDA Fatoumata, 1995, *Analyse de la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso : naître fille au Burkina Faso*, MASF/UNICEF, Ouagadougou.
- LALLEMAND Suzanne, 1993, *La Circulation des enfants en société traditionnelle : prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan.
- LANDRY Jean-Michel, 2006, « La violence symbolique chez Bourdieu », *Aspects sociologiques*, vol. 13, n° 1, pp. 86-92.
- MANIER Bénédicte, 2011, *Le Travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte.
- MASSN-UNICEF, 2014, *Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant au Burkina Faso*, Ouagadougou.
- MEILLASSOUX Claude, 1996, « Économie et travail des enfants », in SCHLEMMER Bernard (sous la dir. de), *L'Enfant exploité : oppression, mise au travail et prolétarianisation*, Paris, Karthala et OROSTOM, pp. 57-61.
- PAUGAM Serge (sous la dir. de), 2010, *L'Enquête sociologique*, Paris, PUF.
- SOUSSAN Patrick et GRAVILLON Isabelle, 2006, *L'Enfant face à la mort d'un proche*, Paris, Albin Michel.
- TAVERNE Bernard, 1997, « La dimension occultée : le statut social de l'enfant orphelin », *Société d'Afrique et sida*, n° 17, pp. 7-9.
- TIÈCHE Maurice, *Guide pratique d'éducation familiale*, Paris, SDT, 1976.
- VIGOUR Cécile, 2005, *La Comparaison dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.